

MAAF ITINÉRAIRES JANVIER 2023

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE ADOSSÉ À UN
TITRE DE CRÉANCE ET PRÉSENTANT UN **RISQUE
DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN
COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE**

ASSURANCE VIE WINALTO ET PER WINALTO RETRAITE*

Winalto

OFFRE LIMITÉE DU 2 JANVIER 2023 AU 14 AVRIL 2023
(SOUS CONDITIONS ET SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ).

* Uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats

Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de
la date de constatation initiale et hors cas de remboursement
anticipé automatique comme décrit en page 2).

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



- **MAAF Itinéraires Janvier 2023 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.**
- D'une durée d'investissement de 8 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** (dénommé ci-après « l'Indice »).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 28 avril 2023 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.
- **MAAF Itinéraires Janvier 2023 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

UN REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE POSSIBLE EN ANNÉE 5, 6 OU 7...

En année 5, 6 ou 7, deux scénarios sont possibles :

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 30 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle correspondantes⁽²⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽³⁾ :

- **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾**
- majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 5,50 % par année écoulée**, soit :
 - **27,50 %** si le remboursement a lieu en année 5, le 12/05/2028,
 - **33,00 %** si le remboursement a lieu en année 6, le 14/05/2029,
 - **38,50 %** si le remboursement a lieu en année 7, le 13/05/2030.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽³⁾.

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle correspondantes⁽²⁾, le support se poursuit.

... OU UN REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE, L'ANNÉE 8.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 12 mai 2031.

En année 8, deux scénarios sont possibles :

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 30 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle de l'année 8⁽²⁾ ou à la date de constatation finale (le 28 avril 2031), alors vous recevrez⁽³⁾ :

- **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
- majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 44,00 %** (soit un gain brut⁽⁵⁾ de 5,50 % par année écoulée).

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital) à chacune des dates de constatation intermédiaire mensuelle de l'année 8⁽²⁾ et à la date de constatation finale (le 28 avril 2031), alors vous recevrez⁽³⁾ :

- le capital initialement investi⁽⁴⁾ **diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'assuré.**

(2) Dates de constatation intermédiaire mensuelle : le détail des dates de constatation intermédiaire mensuelle figure en page 10 de la présente brochure.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto ou PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats). Le support MAAF Itinéraires Janvier 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

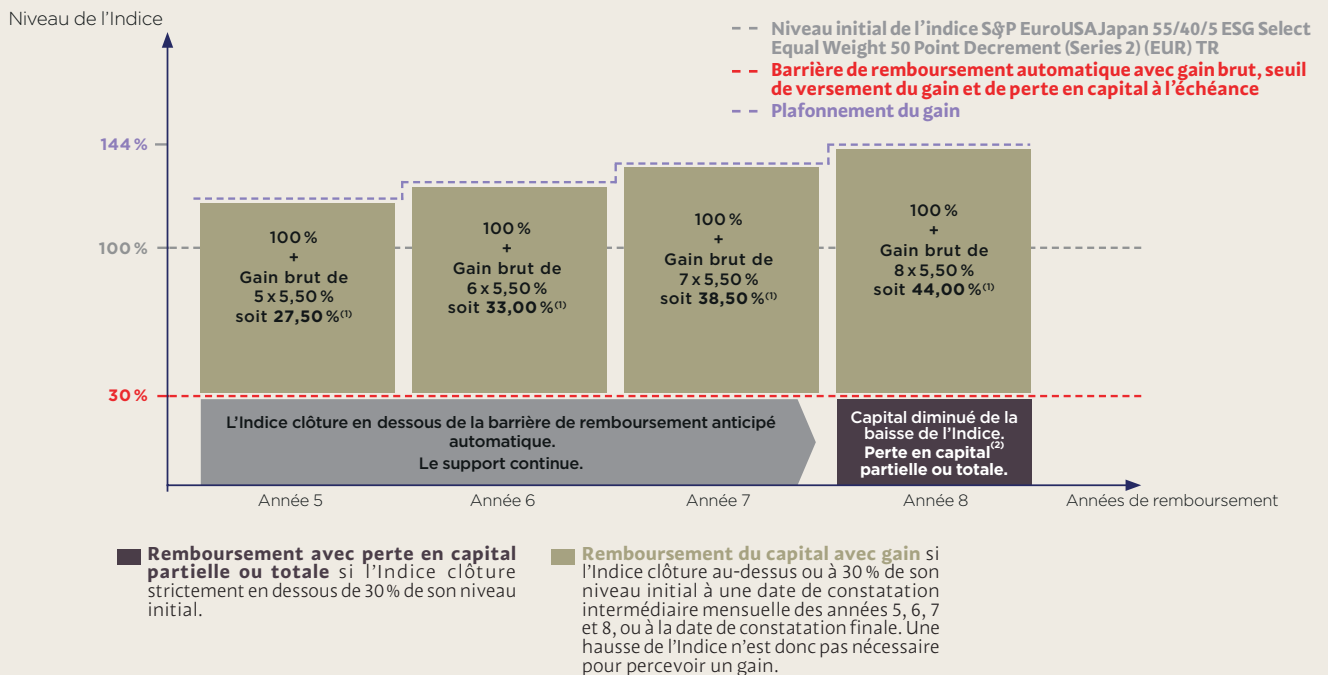
(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

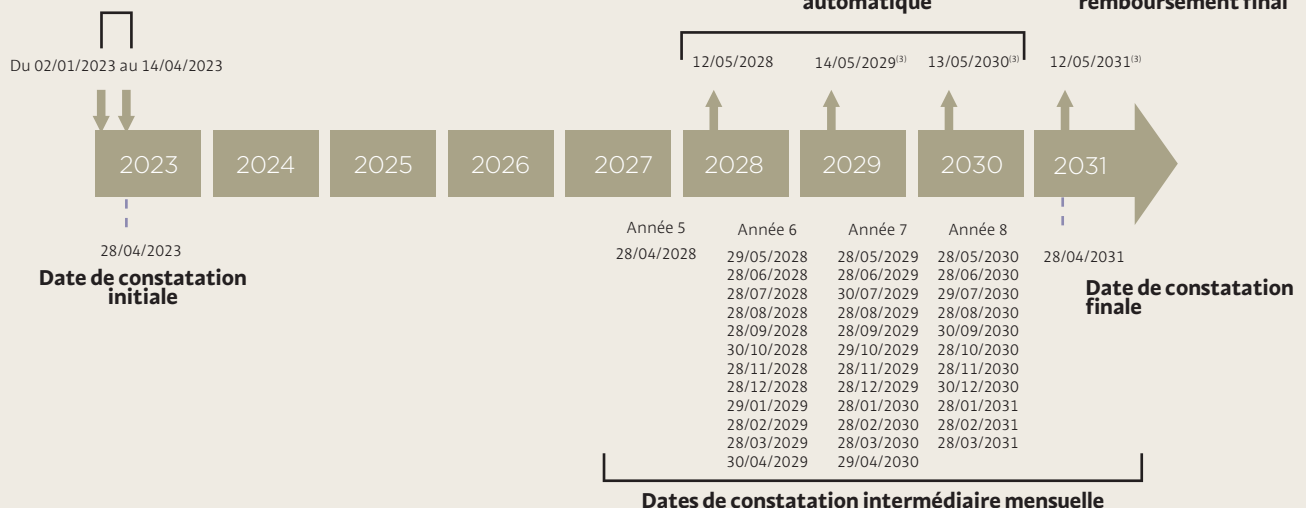
- À partir de l'année 5, à chaque date de constatation intermédiaire mensuelle et jusqu'à la date de constatation finale (28 avril 2031), le niveau de clôture de l'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans et présente, dans ce dernier cas, un risque de perte en capital.

MÉCANISME DU SUPPORT



DATES CLÉS

Période de souscription



Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

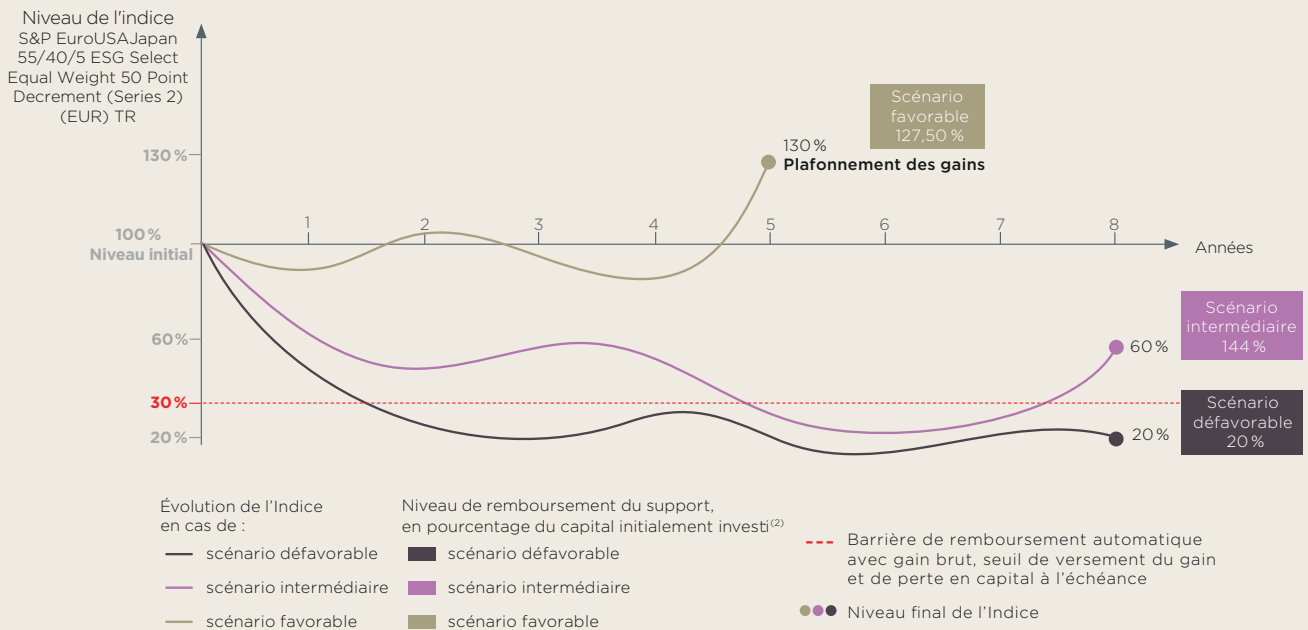
Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

SCÉNARIOS DE MARCHÉ



Scénario défavorable

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (30 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 20 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit **20 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : -18,55 % (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'Indice).

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 80 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

Scénario intermédiaire

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital et de la barrière de remboursement avec gain à l'échéance (30 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 60 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 5,50 % par année écoulée (soit 44 %), soit un total brut de **144 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : **3,98 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -6,69 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Scénario favorable

Hausse de l'Indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation intermédiaire mensuelle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (30 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 5 : 130 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 5,50 % par année écoulée (soit 27,50 %), soit un total brut de **127,50 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : **4,26 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 4,66 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire mensuelle ou à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à 30 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation du gain à 5,50 % bruts par année écoulée.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 0,60 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut⁽²⁾	(5,50 % x 5) = 27,50 % ⁽²⁾	(5,50 % x 6) = 33 % ⁽²⁾	(5,50 % x 7) = 38,50 % ⁽²⁾	(5,50 % x 8) = 44 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,60 %)	4,26 %	4,16 %	4,07 %	3,98 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MAAF Itinéraires Janvier 2023 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice S&P EuroUSA Japan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est à l'échéance strictement inférieur à 30 % de son niveau initial.

UN SUPPORT QUI SOUTIENT LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Investir dans ce support, c'est permettre à MAAF Vie de faire un don à la **fondation Apprentis d'Auteuil**. Ce don sera possible grâce à l'investissement des clients dans ce support, sans aucune répercussion sur les montants qu'ils ont investis ni sur le déroulement du mécanisme du support.

MAAF Vie fera un don égal à 0,05 % du total des titres de créances placés. Le versement sera effectif à la fin de la période de souscription lorsque le montant total des titres placés sera définitivement connu.

Depuis plus de 155 ans, la fondation Apprentis d'Auteuil s'engage auprès des jeunes et des familles qui rencontrent des difficultés au quotidien et proposent des dispositifs d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion en France comme à l'international, pour leur permettre de trouver leur place dans la société. Apprentis d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique depuis 1929. L'institution, née d'une initiative privée, est reconnue utile pour l'ensemble du pays.

Source : www.apprentis-auteuil.org le 28/10/2022. Ces informations proviennent du site public de la fondation Apprentis d'Auteuil. Bien que ces informations proviennent d'une source pertinente, ni Barclays ni MAAF Vie ne sont responsables de son exactitude.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 12 mai 2028 (année 5); 14 mai 2029 (année 6); 13 mai 2030 (année 7); date de remboursement final : 12 mai 2031 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

UN SUPPORT INDEXÉ À L'INDICE S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG SELECT EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT (SERIES 2) (EUR) TR

L'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est un Indice de marché actions créé par S&P dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par S&P. Il est composé de 100 sociétés de l'Eurozone, des États-Unis et du Japon, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

L'univers d'investissement est constitué des actions appartenant à l'Eurozone, aux USA et au Japon au sein respectivement des indices S&P Eurozone BMI, S&P United States BMI et S&P Japan BMI composés des plus grandes capitalisations de ces trois zones géographiques.

Une notation ESG est attribuée par l'organisme RobecoSAM aux 110 premières capitalisations boursières de l'Eurozone, aux 80 premières capitalisations boursières des USA et aux 10 premières capitalisations boursières du Japon appartenant à l'univers d'investissement afin d'évaluer les sociétés sur l'impact environnemental de leurs activités, la qualité de leurs relations sociales et la qualité de leur gouvernance.

Les 55 sociétés de l'Eurozone bénéficiant de la meilleure notation ESG sont retenues, ainsi que les 40 sociétés des USA bénéficiant de la meilleure notation ESG et les 5 sociétés du Japon bénéficiant de la meilleure notation ESG. Ces 100 sociétés constituent les composants de l'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR.

L'Indice pondère de façon équivalente l'ensemble de ses composants. Ainsi, chaque action représente 1% du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement trimestrielle.

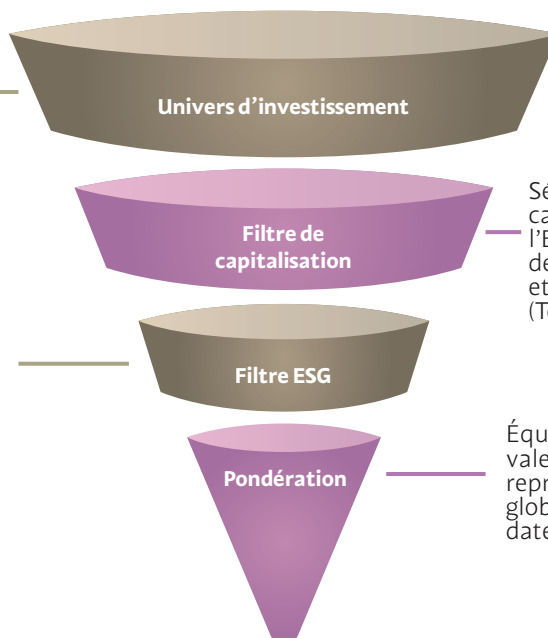
L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR à 1000 points (niveau de l'Indice en date du 15 septembre 2022) est équivalent à un niveau de 177,09 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3541,79 points à cette date). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 111,95 points par an depuis 2014 (source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2021). Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,28% d'écart de performance sur l'année entre l'Indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3541,79 points au 15 septembre 2022).

L'Indice est accessible entre autres sur le site de S&P (<https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/esg/sp-eurousajapan-55-40-5-esg-select-equal-weight-50-point-decrement-index-series-2/#overview>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SPEUEHET Index ; code ISIN : US78434R1023).

Méthodologie de sélection des sociétés

Indices S&P Eurozone BMI, S&P United States BMI et S&P Japan BMI composés des plus grandes capitalisations de l'Eurozone, des USA et du Japon (5 800 valeurs en date du 30/09/2022)

Sélection des sociétés bénéficiant de la meilleure notation ESG : 55 pour l'Eurozone, 40 pour les USA et 5 pour le Japon (100 valeurs)



S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR

MAAF Itinéraires Janvier 2023 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG et l'exposition de l'investisseur à la performance de cet Indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. **MAAF Itinéraires Janvier 2023 ne constitue pas un titre de créance vert.**

ÉVOLUTION DE L'INDICE S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG SELECT EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT (SERIES 2) (EUR) TR (SIMULÉE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2022)

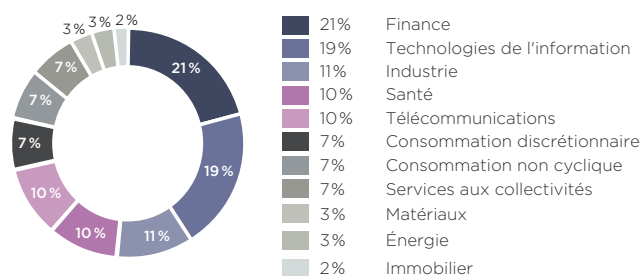


Source : Barclays, S&P, Bloomberg, à partir du 31/10/2014, jusqu'au 31/10/2022.

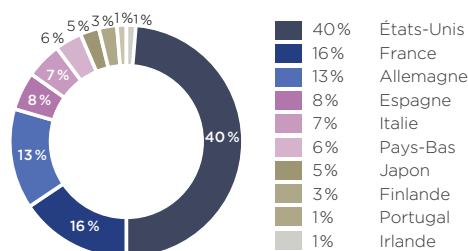
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR a été lancé le 31/10/2022. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source : Bloomberg, au 20/10/2022.

Composition de l'Indice

S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR

Abbott Laboratories	CaixaBank	Engie	Microsoft Corp	Snam SpA
AbbVie Inc.	Cap Gemini SE	Ferrovial SA	Mondelez International Inc.	Société Générale
Adidas AG	Carrefour SA	Fresenius Medical Care AG	Morgan Stanley	SoftBank Group Corp
Adobe Inc.	Caterpillar Inc.	Goldman Sachs Group Inc.	Munich Re AG	Sony Group Corp
Ahold Delhaize NV	Cisco Systems Inc.	Heineken NV	Neste Oyj	S&P Global Inc.
Allianz SE	Citigroup Inc.	Iberdrola SA	Nintendo Co Ltd	STMicroelectronics NV
Alphabet Inc C	CNH Industrial NV	Inditex SA	NN Group N.V.	Telefonica SA
Amadeus IT Group SA	Comcast Corp A	Infineon Technologies AG	Nokia OYJ	Terna SpA
American Express Co	ConocoPhillips	Intel Corp	Nvidia Corp	Texas Instruments Inc.
Amgen Inc.	CRH Plc	Intesa SanPaolo	Oracle Corp	Thales
ASML Holding NV	CVS Health Corporation	Kering	PepsiCo Inc.	Tokyo Electron
Assicurazioni Generali Spa	Danone	Koninklijke KPN NV	Philip Morris International	Toyota Motor Corp
AT&T Inc.	Dassault Systemes SA	Koninklijke Philips Electronics NV (Royal Philips Electronics)	ProLogis Inc.	Union Pacific Corp
AXA	Deutsche Bank AG	Legrand Promesses	Publicis Groupe	Unitedhealth Group Inc.
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Deutsche Boerse AG	Linde plc	Salesforce, Inc.	United Parcel Service Inc B
Banco Santander SA	Deutsche Post AG	Lockheed Martin	Sanofi-Aventis	UPM-Kymmene Oyj
Bank of America Corp	Deutsche Telekom AG	Lowe's Cos Inc.	SAP SE	Veolia Environnement
Bayer Motoren Werke AG (BMW)	Elevance Health, Inc.	LVMH-Moët Vuitton	Schneider Electric SE	Visa Inc A
BlackRock Inc.	Enel SpA	Mastercard Inc A	ServiceNow Inc.	Vonovia SE
BNP Paribas	Energias de Portugal SA	Medtronic plc	Siemens AG	Walt Disney Co

Source : S&P, au 20/10/2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur Barclays Bank PLC n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS DU SUPPORT

AVANTAGES

- MAAF Itinéraires Janvier 2023 vous permet de vous exposer à un Indice composé des 55 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro, des 40 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières des USA et 5 plus grandes sociétés japonaises les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par RobecoSAM : **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR**.
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'Indice à une date de constatation intermédiaire mensuelle⁽¹⁾ **est supérieur ou égal à 30 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 5,50 % par année écoulée**.
- En année 8, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle de l'année 8⁽¹⁾ ou à la date de constatation finale (le 28 avril 2031), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 30 % de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final (le 12 mai 2031), **un gain brut⁽⁴⁾ de 44 %** (équivalent à un gain brut⁽⁴⁾ de 5,50% par année écoulée), en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.

INCONVÉNIENTS

- MAAF Itinéraires Janvier 2023 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si à chacune des dates de constatation intermédiaire Janvier 2023 de l'année 8⁽¹⁾ et à la date de constatation finale (le 28 avril 2031) le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30% de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de l'Indice autour du seuil de 30 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MAAF Itinéraires Janvier 2023**.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) à **une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (Barclays Bank PLC)**, qui induit un risque sur la valeur de marché du support, ou un éventuel défaut de paiement, faillite et mise en résolution de **l'Émetteur (Barclays Bank PLC)**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains sont plafonnés à un montant brut⁽⁴⁾ de 27,50 %, 33 %, 38,50 % et 44 %** selon l'année du remboursement (années 5 à 8), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 4.
- L'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est calculé en réinvestissant les **dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, ainsi que la probabilité de remboursement anticipé automatique seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR, l'impact de **la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif)**. **Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR sera accélérée**.

(1) Dates de constatation intermédiaire mensuelle : le détail des dates de constatation intermédiaire mensuelle figure en page 10 de la présente brochure.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto ou PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats). Le support MAAF Itinéraires Janvier 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

AVANT TOUT INVESTISSEMENT DANS CE PRODUIT, LES INVESTISSEURS SONT INVITÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LA SECTION, « FACTEURS DE RISQUES » DU PROSPECTUS DE BASE QUI INCLUT NOTAMMENT LES PRINCIPAUX RISQUES SUIVANTS

- **Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit à maturité peut être inférieur au capital initial investi, voire nul.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **Risque lié à la notation de crédit :** Les notations de crédit peuvent être révisées à la baisse ou retirées sans préavis. Une notation n'est pas une recommandation quant à la capacité financière de Barclays ou une évaluation des risques du produit.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur (Barclays Bank PLC), à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur (Barclays Bank PLC) peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

■ Code ISIN	FR001400DK07												
■ Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.												
■ Émetteur	Barclays Bank PLC. Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+(1).												
■ Valeur nominale	100 €												
■ Période de commercialisation	Du 2 janvier 2023 au 14 avril 2023 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)												
■ Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum												
■ Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80% du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.												
■ Sous-jacent	Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR. Code Bloomberg : SPEUEHET Index												
■ Dates clés	<p>Date d'émission : 15/12/2022</p> <p>Date de constatation initiale : 28/04/2023</p> <table border="0"> <tr> <td style="text-align: center;">Dates de constatation intermédiaire mensuelle :</td> <td style="text-align: center;">Dates de remboursement anticipé automatique :</td> </tr> <tr> <td>Année 5 : 28/04/2028</td> <td>Année 5 : 12/05/2028</td> </tr> <tr> <td>Année 6 : 29/05/2028 ; 28/06/2028 ; 28/07/2028 ; 28/08/2028 ; 28/09/2028 ; 30/10/2028 ; 28/11/2028 ; 28/12/2028 ; 29/01/2029 ; 28/02/2029 ; 28/03/2029 ; 30/04/2029</td> <td>Année 6 : 14/05/2029⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Année 7 : 28/05/2029 ; 28/06/2029 ; 30/07/2029 ; 28/08/2029 ; 28/09/2029 ; 29/10/2029 ; 28/11/2029 ; 28/12/2029 ; 28/01/2030 ; 28/02/2030 ; 28/03/2030 ; 29/04/2030</td> <td>Année 7 : 13/05/2030⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Année 8 : 28/05/2030 ; 28/06/2030 ; 29/07/2030 ; 28/08/2030 ; 30/09/2030 ; 28/10/2030 ; 28/11/2030 ; 30/12/2030 ; 28/01/2031 ; 28/02/2031 ; 28/03/2031</td> <td>Année 8 : 12/05/2031⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Dates de constatation finale : Année 8 : 28/04/2031</td> <td style="text-align: center;">Date de remboursement final : Année 8 : 12/05/2031⁽²⁾</td> </tr> </table>	Dates de constatation intermédiaire mensuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 5 : 28/04/2028	Année 5 : 12/05/2028	Année 6 : 29/05/2028 ; 28/06/2028 ; 28/07/2028 ; 28/08/2028 ; 28/09/2028 ; 30/10/2028 ; 28/11/2028 ; 28/12/2028 ; 29/01/2029 ; 28/02/2029 ; 28/03/2029 ; 30/04/2029	Année 6 : 14/05/2029 ⁽²⁾	Année 7 : 28/05/2029 ; 28/06/2029 ; 30/07/2029 ; 28/08/2029 ; 28/09/2029 ; 29/10/2029 ; 28/11/2029 ; 28/12/2029 ; 28/01/2030 ; 28/02/2030 ; 28/03/2030 ; 29/04/2030	Année 7 : 13/05/2030 ⁽²⁾	Année 8 : 28/05/2030 ; 28/06/2030 ; 29/07/2030 ; 28/08/2030 ; 30/09/2030 ; 28/10/2030 ; 28/11/2030 ; 30/12/2030 ; 28/01/2031 ; 28/02/2031 ; 28/03/2031	Année 8 : 12/05/2031 ⁽²⁾	Dates de constatation finale : Année 8 : 28/04/2031	Date de remboursement final : Année 8 : 12/05/2031 ⁽²⁾
Dates de constatation intermédiaire mensuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :												
Année 5 : 28/04/2028	Année 5 : 12/05/2028												
Année 6 : 29/05/2028 ; 28/06/2028 ; 28/07/2028 ; 28/08/2028 ; 28/09/2028 ; 30/10/2028 ; 28/11/2028 ; 28/12/2028 ; 29/01/2029 ; 28/02/2029 ; 28/03/2029 ; 30/04/2029	Année 6 : 14/05/2029 ⁽²⁾												
Année 7 : 28/05/2029 ; 28/06/2029 ; 30/07/2029 ; 28/08/2029 ; 28/09/2029 ; 29/10/2029 ; 28/11/2029 ; 28/12/2029 ; 28/01/2030 ; 28/02/2030 ; 28/03/2030 ; 29/04/2030	Année 7 : 13/05/2030 ⁽²⁾												
Année 8 : 28/05/2030 ; 28/06/2030 ; 29/07/2030 ; 28/08/2030 ; 30/09/2030 ; 28/10/2030 ; 28/11/2030 ; 30/12/2030 ; 28/01/2031 ; 28/02/2031 ; 28/03/2031	Année 8 : 12/05/2031 ⁽²⁾												
Dates de constatation finale : Année 8 : 28/04/2031	Date de remboursement final : Année 8 : 12/05/2031 ⁽²⁾												
■ Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg												
■ Règlement/Livraison	Euroclear France												
■ Agent de Calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflit d'intérêt												
■ Publication de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et Bloomberg.												
■ Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du titre de créance sera assurée tous les 15 jours à compter du 28/04/2023 par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.												
■ Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.												
■ Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.												
■ Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie Winalto et PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats).												

(1) Notations en vigueur au 21 octobre 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Barclays Bank PLC). Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie Winalto ou PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats) et dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (12 mai 2031 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto ou de votre contrat PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats). L'assureur (MAAF Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'Informations Clés génériques du contrat d'assurance vie Winalto et le guide de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site www.maaf.fr dans la rubrique Epargne.

La notice information du contrat PER Winalto Retraite ainsi que l'annexe des supports disponibles sont consultables sur le site www.maaf.fr/rubrique Epargne

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de MAAF Vie qui commercialise le produit MAAF Itinéraires Janvier 2023. **La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.**

Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

MAAF Vie est amené à percevoir des rétrocessions de la part de nos fournisseurs de produits en contrepartie du service de distribution. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de MAAF Itinéraires Janvier 2023 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

MAAF Itinéraires Janvier 2023 est un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Disponibilité du Prospectus (Documentation juridique) : le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 2 janvier 2023, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 30 juin 2022 et du Document d'Enregistrement en date du 1^{er} juin 2022 – <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income/2022/2020601-Barclays-Bank-PLC-Registration-Document.pdf> – ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale d'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129.

Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale, sont disponibles sur les sites <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2022/GSSP%20BBPLC%20Base%20Prospectus%209%202022.pdf> (Prospectus) et <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167.

Siège social : 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom.

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

AVERTISSEMENT LIÉ À L'INDICE

L'indice **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** (« l'Indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI »), dont l'utilisation est concédée par licence à Barclays. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») ; et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Barclays. Il n'est pas possible d'investir directement dans un index. Les **Titres de Créance** ne sont pas parrainés, évalués, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, ni aucune de leurs sociétés affiliées respectives (collectivement désignés par « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices ne font pas de déclaration ni n'émettent de garantie, expresse ou implicite, envers les propriétaires des **Titres de Créance** ou tout membre du public recommandant d'investir dans des titres en général ou dans les Titres de Créance en particulier ou concernant les capacités de l'indice **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** à suivre la performance globale du marché. La performance antérieure d'un indice ne vaut pas garantie ni n'est une indication des résultats à venir. La seule relation qui lie S&P Dow Jones Indices à Barclays concernant l'indice **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** se rapporte à l'octroi de licence de l'Indice et de certaines marques de commerce, marques de service et/ou noms commerciaux de S&P Dow Jones Indices et/ou leurs concédants de licence. L'indice **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** est déterminé, défini et calculé par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de Barclays ou des **Titres de Créance**. S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation de prendre en considération les besoins de Barclays ou des propriétaires des **Titres de Créance** au moment de déterminer, définir ou de calculer l'indice **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR**. S&P Dow Jones Indices ne sont pas responsables de la détermination ni n'ont pris part à la détermination des prix, et du montant des **Titres de Créance** ou du calendrier d'émission ou de vente de **Titres de Créance** ou de la détermination ou du calcul de l'équation par laquelle les **Titres de Créance** doivent être convertis en numéraire, racheté(s) ou remboursé(s), le cas échéant. S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation ou responsabilité concernant la gestion, la commercialisation ou la négociation des Titres de Créance. Il n'est délivré aucune garantie que les produits d'investissement reposant sur l'indice **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** suivront avec exactitude la performance de l'indice ou qu'ils généreront un retour positif sur investissement. S&P Dow Jones Indices LLC n'agit pas en tant que conseiller en investissement financier ou conseiller fiscal. Vous devez consulter un conseiller fiscal aux fins d'évaluer l'impact que tout titre exonéré d'impôt pourrait avoir sur les portefeuilles ainsi que les répercussions fiscales liées à toute décision en matière d'investissement. L'inclusion d'un titre dans un index n'a pas valeur de recommandation de la part de S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de détenir un tel titre, ni ne vaut comme conseil en matière de placements.

NIS&PDOW JONES INDICES, NI LE CONCÉDANT DE LICENCE TIERS NE GARANTISSENT LA PERTINENCE, L'EXACTITUDE, LE CARACTÈRE OPPORTUN ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** OU DE TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE OU DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE COMMUNICATION SOUS FORME ÉCRITE OU ORALE (NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) À CET EGARD. S&P DOW JONES INDICES SERONT EXONÉRÉS DE TOUTS DOMMAGES-INTÉRÊTS OU RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE TOUTE ERREUR, DE TOUTE OMISSION, OU DE TOUT RETARD À CET EGARD. S&P DOW JONES INDICES N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT DE MANIÈRE EXPRESSE TOUTES GARANTIES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADEQUATION À TOUTE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE OU QUANT AUX RÉSULTATS ESComPTÉS PAR **BARCLAYS**, LES PROPRIÉTAIRES DES TITRES DE CRÉANCE, OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EN LIEN AVEC L'UTILISATION DE L'INDICE **S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR** OU CONCERNANT TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS S&P DOW JONES INDICES NE SERONT TENUS RESPONSABLES POUR TOUT DOMMAGE-INTÉRÊT INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES PERTES DE PROFIT, LES PERTES COMMERCIALES, LE TEMPS PERDU OU LA PERTE DE CLIENTÈLE, MÊME DANS LE CAS OU ILS AURAIENT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEUX, EN VERTU DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES SONT LES SEULS TIERS BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE DE TOUT ACCORD OU CONTRAT CONCLU ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET BARCLAYS.



MAAF Vie

Société anonyme au capital de 70 102 881 euros entièrement versé
RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le code des assurances
N° TVA intracommunautaire : FR 82 337 804 819 - Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY

Adresse postale : 79087 NIORT Cedex 09 - maaf.fr

Date de rédaction de la brochure : 21 octobre 2022

